

DELIBERATION N° 2026 - 72

Séance du 14 septembre 2026

Nombre de conseillers en exercice : 11	L'an deux mil vingt six Le quatorze septembre Le Conseil Municipal de la Commune d'ARVIEUX Dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Mr Christian BLANC, Maire.
Présents : 10	
Absents : 1	
Pouvoirs : 1	<u>Date de la convocation</u> : 08 septembre 2026
Votants : 11	
Effectif légal : 11	<u>Présents</u> : Christian BLANC, Jean-Denis PRAT, Jean-Marc ALBERT, Danièle PIGEAUT, Marc ARCHIMBAUD, Jean-Jacques MEISSIMILLY, Jean-Marie REYNIER, Lila VAN SCHRICK, Vanessa COLLATTI, Pascale BURGAT <u>Absents excusés</u> : Sophie BLANC <u>Secrétaire</u> :

Objet : Convention de servitudes avec Réseau de Transports d'Electricité

Monsieur le Maire présente aux membres du conseil municipal les travaux prévus de réhabilitation sur la ligne 63kV Château-Queyras / Eygliers. Trois pylônes vont être démontés et trois autres vont être réinstallés sur des parcelles communales. Il convient donc d'établir une convention de type A16LA relative à l'établissement et à l'exploitation de cet ouvrage.

Après discussions, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- I. **APPROUVE** l'exposé de Monsieur le Maire,
- II. **CHARGE** Monsieur le Maire de signer la convention avec RTE et tous les documents s'y référents,

Pour extrait conforme,
le Maire

Christian BLANC